



## **Contrats municipaux – Municipal Contracts - 2018**

Conformément à l'article 961.4(2) du Code municipal du Québec, le maire doit déposer une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$.

In accordance with section 961.4 (2) of the Municipal Code of Québec, the mayor must table a list of all contracts involving an expenditure of more than \$ 2 000 with the same contractor when all of these contracts involve a total expenditure of more than \$ 25 000.

M & R Feeds and Farm Supply	Traitement eau potable – fourniture de sel	\$30 692.88
Jason Hynes Construction Inc.	Pavage des rues municipales	\$40 879.87
Sable et Gravier Morin Enr.	Déblayage rues municipales	\$41 359.36
3477835 Canada Inc	Enfouissement des matières résiduelles	\$ 35 166.65
7593350 Canada Inc	Construction d'une scène – Parc de la murale	\$ 17 742.89
7593350 Canada Inc	Usine des eaux usées – enlèvement et réparation de la toiture	\$ 11 863.59
7593350 Canada Inc	Quais flottants municipales - réparations	\$5 879.30
7593350 Canada Inc	Bureau municipal – réparations du bâtiment	\$4 304.49

Donné le 10 janvier 2019 à Campbell's Bay

Sarah Bertrand

Directrice générale – Secrétaire-trésorière